



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Avis de recrutement d'ouvriers de l'Etat au titre de l'année 2021 au sein de la 13^e BSMAT

I. Nombre et répartition géographique des places offertes au recrutement d'ouvriers de l'Etat organisé au titre de l'année 2021

Le nombre total de postes offerts au recrutement d'ouvrier au sein de la 13^e BSMAT est fixé à **douze (12)**.

Les sites concernés sont CLERMONT-FERRAND (63), TULLE (19) et MOULINS (03).

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

Localisation (ville et département)	Libellé ETR / Emploi Réel	Branche professionnelle	Profession matriculaire	Domaine technique/spécialité	Nombre de postes
CLERMONT-FERRAND (63 - Puy de Dôme)	MECANICIEN DE MAINTENANCE	05 – Mécanique et construction mécanique, travail et traitement des matériaux	Mécanicien de maintenance	Mécanique générale	6
CLERMONT-FERRAND (63 - Puy de Dôme)	CHAUDRONNIER	05 – Mécanique et construction mécanique, travail et traitement des matériaux	Chaudronnier	Tôlerie	2
TULLE (19 – Corrèze)	CHAUDRONNIER	05 – Mécanique et construction mécanique, travail et traitement des matériaux	Chaudronnier	Tôlerie	2
TULLE (19 – Corrèze)	ELECTRONICIEN SUPERIEUR / ELECTRICIEN	07 – Techniques de l'énergie et de l'information	Ouvrier des techniques de l'énergie	Régénération des équipements	1
MOULINS (03 –Allier)	MECANICIEN DE MAINTENANCE	05 – Mécanique et construction mécanique, travail et traitement des matériaux	Mécanicien de maintenance	Mécanique générale	1

II. Calendrier de la sélection

Date d'ouverture de la campagne a effet immédiat.

Date limite de dépôt des candidatures : **le 26 mars 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

Examen des dossiers par la commission de présélection : **semaine 16**.

Organisation des épreuves de l'essai professionnel d'embauche : **entre la semaine 19 et la semaine 23** sur les sites respectifs des détachements concernés (la date et le lieu précis seront communiqués dans les convocations individuelles).

Profession	Domaine technique	Centres d'examens			
		Essai théorique	Date	Essai pratique	Date
Mécanicien de maintenance	Mécanique générale	Clermont-Ferrand	A définir	Clermont-Ferrand	
		Moulins	A définir	Moulins	A définir
Ouvrier des techniques de l'énergie	Régénération des équipements	Tulle	A définir	Tulle	A définir
Chaudronnier	Tôlerie	Clermont-Ferrand	A définir	Clermont-Ferrand	A définir
		Tulle	A définir	Tulle	A définir

Date de prise de poste (prévisionnelle) : **1^{er} septembre 2021**.

III. Conditions d'inscription des candidats

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité française, jouissance des droits civiques, casier judiciaire compatible avec l'exercice des fonctions postulées, régularité de la situation au regard des dispositions du code du service national, aptitude physique (visite médicale chez un médecin agréé – liste des médecins agréés disponibles sur le site internet de l'ARS)).

IV. Constitution du dossier de candidature

Les candidats doivent impérativement transmettre leur dossier de candidature complet par voie postale à l'adresse suivante :

13^e BSMAT – Cellule RH/PC – BP 20 – 63035 CLERMONT-FERRAND CEDEX

ou par voie électronique à : 13bsmat.cer.fct@intradef.gouv.fr

Ce dossier comprend :

- le formulaire d'inscription dûment complété et signé, annexé au présent avis ;
- la fiche de vœux annexée au présent avis ;
- le contrôle élémentaire (FICE), annexé à la présente note de service ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la copie des diplômes détenus ;
- la photocopie **couleur recto/verso** de la carte nationale d'identité.

Les candidats en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé joignent en outre leurs évaluations réalisées durant leur formation.

Les candidats mineurs à la date de l'essai professionnel d'embauche font parvenir une autorisation à participer aux épreuves établie par la personne exerçant l'autorité parentale.

Les candidats handicapés peuvent bénéficier, sur demande et sur avis médical, d'aménagements d'épreuves. Ils doivent joindre au dossier de candidature un courrier à l'attention du président du jury, accompagné du certificat médical d'un médecin agréé appuyant cette demande et précisant le type d'aménagement nécessaire ainsi que l'attestation de reconnaissance de la qualité d'élève ou de travailleur handicapé. La liste des médecins agréés est disponible auprès de la préfecture de leur département de résidence.

Pour les militaires en activité souhaitant postuler, ils veilleront au préalable à disposer de l'accord de leur gestionnaire RH d'armée (DRHAT, DRHAA...).

Tout dossier de candidature incomplet ou présenté hors délai ne sera pas retenu.

V. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de présélection. Au terme de cet examen, la commission établit une liste de candidats sélectionnés pour suivre les épreuves de l'essai professionnel d'embauche. Seuls seront convoqués aux épreuves les candidats préalablement retenus par la commission de présélection.

L'essai professionnel d'embauche est composé :

- d'une épreuve théorique (écrite ou orale) avec une note éliminatoire fixée à 8/20 : coefficient 1;
- d'une épreuve pratique (coefficient 2) qui se termine par un échange avec le jury de 15 minutes au plus, portant principalement sur le déroulement de l'épreuve pratique, sur les expériences professionnelles et personnelles du candidat ainsi que sur sa motivation et ses capacités à pourvoir le poste. La durée de l'épreuve pratique ne peut excéder 6 heures (entretien compris).

A l'issue, les candidats sélectionnés seront prévenus individuellement par courrier.

VI. Type de recrutement après sélection

Les recrutements s'effectuent au 1^{er} échelon du groupe VI de rémunération auquel s'ajoute une prime de rendement correspondant à 12 % du salaire, soit un montant brut indicatif de 1 975 €.

Les candidats retenus signeront un contrat à durée déterminée. Ils effectuent une période d'auxiliariat d'une durée d'un an réduite de 6 mois si leur manière de servir le justifie.

A l'issue de leur stage, si les agents donnent satisfaction, ils sont affiliés au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et signent un contrat à durée indéterminée.

Dès leur affiliation, ils deviennent ouvriers réglementés et sont reclassés dans les échelons de salaire compte tenu des bonifications et majorations réglementaires leur revenant au titre de leurs services militaires et assimilés.

Nota : Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser :

CLERMONT-FERRAND :

- *Cellule Ressources Humaines / Responsable de recrutement – 04.73.99.28.41*

TULLE :

- *Chef de détachement - 05.55.29.02.42*
- *Gestionnaire Ressources Humaines - 05.55.29.02.46*

MOULINS :

- *Chef de détachement – 04.70.48.88.00*
- *Chef de section relais Ressources Humaines – 04.70.48.88.78*

Clermont-Ferrand, le **04 FEV. 2021**

